



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 10 juillet 2012

**Discours de Jean-Marc Ayrault, Premier ministre
Clôture de la grande conférence sociale
Palais d'Iéna (Paris 16^{ème})**

**Seul le prononcé fait foi.
Embargo jusqu'à la fin du discours.**

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs les présidents et secrétaires généraux,
Mesdames, messieurs,

C'est avec une certaine solennité que je monte aujourd'hui à cette tribune, dans cette assemblée que le Président Jacques Chirac concevait comme la maison du dialogue social. Je tiens à lui rendre hommage, à lui qui a fait du dialogue social un concept et une pratique. Je remercie le Président Delevoye d'avoir bien voulu mettre le Palais d'Iéna à la disposition de cet événement.

L'exercice que nous venons de réaliser est une première. J'en suis particulièrement heureux, **car je crois que nous venons de vivre un grand moment de démocratie sociale.**

Le Président de la République l'a dit hier avec franchise et lucidité : notre pays est dans une situation économique et sociale difficile. Il nous faut définir les réformes structurelles qui permettront le redressement du pays et la préservation de notre modèle social et républicain.

Les Français ont fait le choix du changement. Toute mon énergie sera consacrée à la mise en œuvre de cette volonté ainsi exprimée par la Nation. Ces réformes sont nécessaires et elles nous imposeront de **définir des priorités.** Nous les conduirons avec le souci constant de la justice.

Je vous ai entendus lors de nos rencontres préparatoires : organisations syndicales de salariés et d'employeurs, vous avez tous conscience de la gravité de la situation et donc de notre responsabilité collective. Parce que vous avez tous conscience aussi de nos atouts et de

notre capacité à ne pas subir, à réagir avec vigueur, à mobiliser toutes nos forces et à conjuguer nos différences, avec un même objectif, le redressement du pays.

Rechercher des compromis, prendre le temps du dialogue, c'est essentiel, avec à l'esprit le devoir de réussite, qui suppose de savoir conclure et avancer.

Depuis deux jours, vous avez travaillé à l'élaboration de la « feuille de route sociale » des prochains mois et des prochaines années. **En réalité, ce n'est pas deux jours, mais un mois de travail intense que nous venons de traverser.**

Je sais, en effet, que du côté de vos organisations, comme du côté des ministères, la préparation de cette conférence a été approfondie et s'est enrichie de multiples échanges croisés.

J'ai entendu plusieurs d'entre vous me dire qu'ils retrouvaient le chemin des bureaux de Maignon ou des ministères. Eh bien, c'est une nouvelle période qui s'est ouverte et je m'en réjouis.

Le dialogue social sera la « marque de fabrique » de mon gouvernement.

Je veux répondre par avance aux critiques de certains, qui voient dans le dialogue social apaisé et ordonné un frein à l'action immédiate.

Le gouvernement agit, il fait face aux urgences : il le fait en ce moment même avec le débat qui vient de s'ouvrir devant l'Assemblée nationale sur le collectif budgétaire.

Mais les réformes structurelles ne peuvent être menées à la hussarde, car alors ce sont des réformes rejetées par le corps social, ce sont des réformes mort-nées.

Nous prendrons le temps nécessaire du dialogue social, c'est un temps utile, indispensable même. Les Français ne veulent plus être brusqués. **Et je soutiens ici, devant vous, que le temps du dialogue est un temps efficace.**

C'est pourquoi **je tiens à vous remercier** de votre participation et d'avoir bien voulu, sans exception, vous inscrire dans cette démarche que nous vous proposons.

Je veux aussi m'adresser à ceux qui ne sont pas là aujourd'hui, à ces nombreuses organisations qui ont participé à des rendez-vous, préparé des contributions écrites et qui ont ainsi enrichi en amont notre réflexion.

Il était important que ce premier grand moment réunisse principalement les partenaires sociaux. Mais je l'ai annoncé dans mon discours de politique générale, **d'autres événements viendront rythmer les mois à venir, avec d'autres acteurs.** Je pense notamment à la grande conférence de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, que je prévois d'organiser à l'automne, sans oublier la conférence environnementale que le Président de la République a évoquée hier.

Au terme de ces deux jours d'échanges, mon propos n'est pas de conclure sur des mesures précises, car cela signifierait que l'exercice était artificiel et qu'il n'était qu'une façade de dialogue pour des décisions en réalité déjà prises.

Nous ne décidons pas du contenu des réformes, mais nous traçons nos objectifs et nous établissons un calendrier volontariste.

Je l'ai dit, nous souhaitons ici redonner toute sa place au dialogue social. Il est essentiel, mais nous le savons tous, il a besoin d'évoluer pour gagner en force.

Cette force du dialogue social, c'est celle que l'Etat doit accorder aux partenaires sociaux. C'est le sens de la réforme constitutionnelle dont a parlé le Président de la République. Nous la proposerons à l'issue d'une large concertation. Son objectif est pour nous sans ambiguïté : il s'agit d'accroître la reconnaissance des partenaires sociaux et de la démocratie sociale ; et non de définir un domaine qui leur serait réservé.

Car dans la République sociale qui est la nôtre, c'est par le vote des citoyens, par le suffrage universel que s'exerce la souveraineté. Mais cette légitimité sera d'autant plus forte que nous saurons donner toute leur place aux corps intermédiaires.

La force du dialogue social, c'est aussi celle que les partenaires sociaux se donnent eux-mêmes, par leur capacité à négocier, à avancer. Pour cela, leur légitimité doit être claire et renforcée par des règles de représentativité bien établies.

Un bilan sera établi au 2^e semestre 2013, sur la réforme de la représentativité syndicale. Nous ne souhaitons pas la remettre en cause, mais apprécier si des ajustements sont nécessaires.

S'agissant de **la représentativité patronale**, dont je connais la complexité mais aussi l'importance, j'ai entendu hier avec satisfaction que les organisations représentatives des employeurs étaient prêtes à se saisir du sujet et à nous faire des propositions.

La force du dialogue social repose sur la transparence, à commencer par celle des financements. Des dispositions législatives sur la transparence financière des comités d'entreprise seront adoptées début 2013.

La force du dialogue social, c'est celle des lieux où il s'exerce. Je souhaite qu'un accord sur la question des instances représentatives du personnel aboutisse avant la fin de l'année. Les salariés doivent être présents là où l'avenir de leur entreprise – et donc le leur – se décide. Ils doivent ainsi pouvoir bénéficier de nouveaux droits permettant une meilleure information sur la situation de l'entreprise. L'information des salariés doit à tout moment être **loyale et transparente**. La question de la présence des salariés dans les conseils d'administration est posée, ainsi que celle du dialogue social territorial au niveau des bassins d'emplois.

La force du dialogue social, c'est celle de ses acteurs. La reconnaissance des parcours militants et de l'expérience acquise dans l'exercice de mandats interprofessionnels est un sujet important ; je souhaite qu'une négociation puisse s'emparer de ce sujet.

Il faut en effet qu'un tel engagement ne soit pas un frein ou une source de discrimination, mais qu'il soit au contraire pris en compte à sa juste valeur dans le déroulement d'une carrière professionnelle.

La force du dialogue social, c'est enfin sa cohérence et son efficacité. La multiplication des dispositifs rend aujourd'hui difficilement lisibles le champ de la négociation obligatoire et la

sanction du non-respect de ces obligations. Un groupe de travail sur la rationalisation des négociations obligatoires sera mis en place avant la fin de l'année 2012.

J'en viens aux débats qui ont été conduits dans les 7 ateliers et je voudrais remercier tout d'abord les facilitateurs pour leur présentation. Ils nous ont délivré les grands axes autour desquels nous allons construire notre programme d'action. C'était, après deux intenses demi-journées, un exercice délicat mais réussi.

La priorité, c'est l'emploi.

Notre mobilisation pour l'emploi doit s'articuler avec la reconnaissance du travail, de son sens, de sa qualité. Nous refusons d'opposer les situations entre elles, les demandeurs d'emploi et les salariés.

L'accès à l'emploi et la promotion de la qualité du travail doivent être menés de front. Trop de salariés sont aujourd'hui démotivés, découragés, déçus, alors même qu'ils accordent une place essentielle au travail. Nous devons répondre à cette attente majeure et légitime.

La table-ronde sur l'emploi a permis d'identifier des chantiers prioritaires ambitieux, susceptibles de développer et sécuriser l'emploi dans ce contexte économique difficile.

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes faiblement qualifiés, **le gouvernement conduira au cours de l'été une consultation des partenaires sociaux et des acteurs territoriaux sur la mise en œuvre des emplois d'avenir.** Je souhaite que nous avancions rapidement sur ce sujet. Le gouvernement souhaite que le Parlement en soit saisi dès la rentrée parlementaire d'octobre.

Conçu dans un double objectif d'insertion professionnelle durable des jeunes et de maintien dans l'emploi des salariés seniors, le contrat de génération sera plus efficace s'il fait l'objet d'une appropriation par les partenaires sociaux.

Le gouvernement invitera donc ces derniers à négocier au niveau national interprofessionnel, d'ici la fin 2012, sur les modalités de ce contrat. Je pense en particulier à la place accordée aux négociations de branche et d'entreprise, sur l'adaptation du dispositif aux différentes tailles d'entreprises et à la mise en œuvre du transfert des compétences.

Les partenaires sociaux ont par ailleurs exprimé le souhait d'engager, au premier semestre 2013, **une négociation interprofessionnelle sur l'amélioration de l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des travailleurs handicapés.** Il sera tenu compte des résultats obtenus avant de décider d'un éventuel renforcement des sanctions, applicables aux entreprises qui ne respectent pas leurs objectifs en matière d'emploi des travailleurs handicapés.

Enfin, nous devons répondre à la situation globale de l'emploi. Allons-nous laisser notre pays demeurer le théâtre de plans sociaux qui se multiplient, qui minent la confiance et le moral des salariés et de l'ensemble des acteurs de l'économie ?

Face à la forte dégradation de la situation de l'emploi, dont les principales victimes sont les salariés précaires et ceux qui sont touchés par des licenciements économiques, nous devons à la fois agir dans l'urgence et apporter, dans le cadre d'un dialogue approfondi mais en fonction d'un calendrier exigeant, des réponses de long terme.

Dès la rentrée 2012, nous améliorerons ensemble le dispositif du chômage partiel à partir de l'évaluation de votre accord.

Il nous faut lutter contre la précarité de l'emploi et trouver les moyens d'accompagner les mutations économiques.

Ces sujets ne sont pas nouveaux, mais je souhaite vous proposer de repartir sur de nouvelles bases. **La négociation « compétitivité emploi », mal engagée, n'est plus à l'ordre du jour,** pour toutes les raisons que vous savez. Un acte 2 de la négociation sur le marché du travail, ce n'est pas non plus mon état d'esprit.

Je vous propose une **nouvelle démarche pour la sécurisation de l'emploi.**

Le gouvernement invitera les partenaires sociaux, sur la base d'un document d'orientation transmis en septembre 2012, à négocier au niveau national interprofessionnel, avant la fin du 1^{er} trimestre 2013, les conditions d'une meilleure sécurisation de l'emploi.

Cela suppose d'avancer sur deux fronts.

- **D'abord, lutter contre la précarité de l'emploi.** Le recours aux CDD, à l'intérim, au temps partiel subi, ne peut être un modèle qui se généralise. Son coût doit être, à mon sens, renchéri en agissant sur les cotisations d'assurance chômage.
- **Trouver ensuite les moyens d'accompagner les mutations économiques.** Dans tous les cas, il faut tout faire pour maintenir l'emploi. Mais les voies à emprunter diffèrent selon la situation de l'entreprise. Quand une entreprise rencontre des difficultés conjoncturelles, il faut définir des leviers plus efficaces de maintien de l'emploi. Lorsque des licenciements collectifs sont envisagés, il faut améliorer et sécuriser les procédures. Mais il faut aussi encadrer les licenciements abusifs et en cas de projet de fermeture de site rentable, créer une obligation de recherche de repreneur.

J'ai compris que, pour tenir compte des évolutions induites par les négociations évoquées à l'instant, les partenaires sociaux pourraient anticiper **la renégociation de la convention d'assurance chômage.**

De façon plus générale, il conviendra de réaliser une **évaluation des aides publiques aux entreprises,** pour juger de leur pertinence en termes de développement économique et d'emploi.

Enfin, il faudra faire le point **sur l'efficacité des politiques de lutte contre le travail illégal**. La commission nationale qui en a la charge sera réunie au début de l'automne.

La formation professionnelle est un enjeu majeur de l'objectif de sécurisation des parcours professionnels.

Au vu des travaux de ces deux jours, il est apparu **qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer une nouvelle grande réforme de la formation professionnelle mais, bien au contraire, de construire des actions concrètes à déployer sur les territoires.**

L'Etat, les régions et les partenaires sociaux sont résolus à se mobiliser autour d'un **plan d'action en trois volets** :

- **diminuer le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail sans qualification** - il faut notamment renforcer la lutte contre toutes les formes de « décrochage » ; pour eux, la formation doit nécessairement s'accompagner de solutions permettant de lever tous les obstacles à l'emploi (logement, transports...).

- **accompagner les salariés, dans les entreprises menacées par les mutations économiques**, pour les former plutôt que les licencier et, en amont, préparer leur reconversion pour éviter le risque de licenciement ;

- **renforcer la formation des demandeurs d'emploi**, ce qui suppose des liens étroits entre les régions et Pôle Emploi.

Je souhaite qu'un **plan d'urgence** soit préparé sans attendre et mis en œuvre au niveau régional dans les meilleurs délais. Il pourra notamment s'appuyer sur la prochaine convention entre l'Etat et le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, pour la période 2013-2015.

Je tiens à cet égard à rassurer les partenaires sociaux : ce fonds, géré paritairement, ne sera pas ponctionné.

Par ailleurs, un **chantier ambitieux sera engagé sur le compte individuel de formation**. Il convient d'assurer en effet la « portabilité des droits à la formation ». Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie conduira cette analyse dès septembre 2012.

La formation, c'est aussi celle qui se fait en entreprise. La formation, en lien avec la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pourrait donner lieu à négociation régulière au sein des entreprises, afin d'être traduite par l'employeur au sein du plan annuel de formation.

La réussite de ces démarches exige une bonne concertation des acteurs, en particulier au niveau des territoires. Je souhaite à cet égard que les partenaires sociaux soient associés à la préparation de la nouvelle étape de la décentralisation.

J'ai aussi entendu l'importance que vous accordez au thème de l'orientation. Un bilan de ce qui a été engagé dans le cadre du service public de l'orientation sera réalisé à l'automne 2012. Il contribuera à nourrir la réflexion sur cette thématique, dans le cadre de l'élaboration du nouvel acte de décentralisation.

Enfin, sur la formation, soyez assurés que l'Etat, comme les autres acteurs, met tout en œuvre pour assurer l'avenir de l'AFPA.

La troisième table ronde portait sur les salaires.

Nous voulons donner au travail toute la valeur qui doit être la sienne et assurer aux salariés la juste contrepartie de leur travail. Nous devons également prendre en compte les impératifs de la compétitivité des entreprises.

Comme l'engagement en avait été pris par le Président de la République, nous souhaitons permettre une évolution des règles de revalorisation du SMIC visant à mieux intégrer la croissance. A cet effet, un groupe de travail interministériel travaillant en lien étroit avec les partenaires sociaux examinera les différents scénarios d'ajustement des critères de revalorisation. Ses propositions seront débattues dans le cadre de la Commission nationale de la négociation collective. Le gouvernement présentera ensuite un projet de texte avant la fin de l'année.

Au-delà du SMIC, la question des bas salaires repose sur le dynamisme de la négociation de branche et d'entreprise.

Le comité de suivi des négociations salariales de branche sera convoqué à la rentrée pour faire le point sur l'engagement des négociations dans les branches qui présentent aujourd'hui un minimum conventionnel inférieur au SMIC. Le cas échéant, les actions correctrices nécessaires seront programmées. Le gouvernement présentera un bilan global de la situation en fin d'année.

Nous examinerons, en concertation avec les partenaires sociaux, les mesures nécessaires pour éviter que les entreprises puissent tirer bénéfice de l'inertie des négociations de branche.

Il n'est par ailleurs pas acceptable qu'un salarié ne connaisse pas de progression salariale au cours de sa carrière. Un travail approfondi sera donc mené en parallèle sur les trajectoires salariales permises par les grilles conventionnelles et sur les efforts à poursuivre dans les branches où la négociation est durablement bloquée.

Il nous faut aussi avancer sur les autres éléments de la rémunération, qui sont essentiels. J'ai compris qu'une négociation interprofessionnelle serait lancée en 2013 sur les dispositifs de participation et d'épargne salariale visant à en simplifier l'économie générale, à en favoriser l'accès aux petites et moyennes entreprises.

Quant à la prime « dividendes », vous avez tous pointé son inefficacité et c'est pourquoi elle sera tout simplement supprimée, dans le cadre de cette approche globale.

Vous le savez, mon souci constant, c'est la justice. Nous ne pouvons plus tolérer des pratiques que les Français ne comprennent pas et ne supportent plus.

Avant la fin de l'année, nous présenterons donc un projet de loi visant à **empêcher la pratique de rémunérations abusives et à renforcer le cadre de la gouvernance d'entreprise** sur ce point, notamment par la participation de représentants des salariés au comité de rémunération.

La politique salariale, c'est aussi l'enjeu de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Nous avons souhaité traiter ce sujet de façon plus large, en liaison avec la question de la qualité de vie au travail. Ce n'est pas anodin : favoriser l'égalité, c'est aussi mettre en œuvre de nouvelles pratiques professionnelles qui favorisent la qualité de vie au travail et même la qualité du travail, comme facteur de santé et de performance économique.

Nous n'avons pas ici besoin d'une nouvelle loi. Nous devons d'abord rendre la loi effective et nous mobiliser ensemble, partenaires sociaux et gouvernement, en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Au-delà de l'arsenal juridique, l'égalité professionnelle doit devenir une priorité partagée des chefs d'entreprises, de l'Etat, des collectivités locales et des représentants des salariés dans l'entreprise. Des plans d'action régionaux seront définis d'ici la fin 2012. Des branches se sont déjà engagées dans ces démarches, par exemple celle de la propriété.

Nous adapterons par ailleurs le décret d'application de l'article 99 de la loi du 9 novembre 2010, après consultation du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, pour renforcer son efficacité, notamment dans les grandes entreprises, autour de deux axes : donner, une priorité à la négociation par rapport à l'initiative unilatérale de l'employeur ; prévoir la transmission à l'Etat des plans des employeurs.

Au-delà, les partenaires sociaux ont décidé de lancer en septembre leur négociation sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail, avec pour objectif d'aboutir avant la fin du 1^{er} trimestre 2013. Je propose qu'un point d'étape soit réalisé à la fin 2012. Au terme de cette négociation, nous définirons avec les partenaires sociaux les mesures législatives ou réglementaires à envisager.

J'ai compris et je m'en réjouis que **la négociation des partenaires sociaux traiterait de l'articulation des temps professionnels et des temps familiaux, de la prise en compte de la parentalité dans l'entreprise**. Elle pourra ainsi intégrer la problématique des congés familiaux.

Dans le cadre des négociations à venir, je pense aussi très important que **la question du temps partiel** soit traitée dans toute sa dimension : lutte contre la précarité, limitation des temps partiels de très faible durée, accès aux droits sociaux, amplitude et prévisibilité des horaires...

Pour renforcer la place des femmes dans le monde du travail, deux chantiers pourront être lancés :

- la négociation sur la modernisation du dialogue social pourrait permettre d'explorer des mesures pour assurer **une meilleure représentation des femmes dans les instances représentatives du personnel (IRP)** ;
- l'Etat et les partenaires sociaux développeront des actions de sensibilisation auprès des entreprises concernées pour **conforter les dynamiques positives de promotion des femmes sur des postes de comités exécutifs**.

Je souhaite enfin qu'une réflexion sur **la responsabilité sociale des entreprises et la notation sociale** puisse s'ouvrir entre l'Etat et les partenaires sociaux.

Je n'oublie pas que la santé au travail est un enjeu majeur pour les salariés et les entreprises. Le gouvernement proposera des groupes de travail aux partenaires sociaux pour faire évoluer la gouvernance en la matière et ainsi définir les actions prioritaires à mettre en œuvre au niveau des branches et des territoires. Il s'agit d'améliorer les conditions de travail des salariés, notamment dans les petites entreprises.

J'en viens, après ces quatre tables rondes consacrées aux questions du travail et de l'emploi, à des enjeux à la fois complémentaires et indispensables, qui sont ceux du redressement productif de notre pays.

Notre industrie est essentielle à notre économie, mais, vous le savez, sa part dans la richesse nationale et dans l'emploi ne cesse de reculer. Nous devons agir pour améliorer sa compétitivité, en jouant sur l'ensemble des leviers.

A cet effet, le rôle de la Conférence nationale de l'industrie sera réaffirmé. J'aurai le plaisir, dès demain, d'ouvrir sa prochaine réunion.

Le soutien à l'innovation et à la recherche technologique doivent être parmi les priorités. Les investissements d'avenir, les pôles de compétitivité doivent continuer de jouer tout leur rôle.

Quant au **Crédit Impôt Recherche**, son ciblage sera affiné pour le rendre plus efficace et plus accessible aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire.

Le financement des entreprises est aussi un sujet majeur dont beaucoup d'entre vous m'ont parlé. Les dispositifs de financement public existants doivent être mieux coordonnés, simplifiés et rendus plus efficaces : la Banque publique d'investissement doit répondre à ce défi en diffusant au sein des territoires un véritable service aux entreprises, simple d'accès et apportant une solution individuelle adaptée à chaque situation.

Au-delà des questions de financement, l'image de l'industrie doit être revalorisée auprès des jeunes et les métiers techniques confortés. La Semaine de l'Industrie peut participer à cet objectif en devenant un rendez-vous annuel incontournable.

S'agissant enfin de l'environnement des entreprises, de l'« écosystème » dans lequel elles exercent leurs activités, il apparaît nécessaire de renforcer notre tissu industriel, par exemple en améliorant les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants. **Nos entreprises doivent apprendre à « jouer collectif »**, comme leurs homologues allemandes savent si bien le faire. Les PME et les établissements de taille intermédiaire doivent améliorer leur capacité à exporter.

Nous devons veiller à ce que leur environnement réglementaire, administratif et fiscal soit propice à leur développement et les freins qui existent encore aujourd'hui doivent être levés.

Tous ces sujets sont essentiels et imposent des avancées rapides. C'est pourquoi j'ai décidé, dans la continuité des discussions engagées aujourd'hui, de confier à Louis

Gallois une mission sur la compétitivité de nos entreprises, afin de préparer la mise en œuvre d'actions concrètes, d'ici la fin de l'année.

Mesdames et messieurs, je vous ai dit ma volonté de préserver notre modèle social et républicain. Au cœur de ce modèle, notre système de protection sociale et en particulier notre système de retraites par répartition doivent être pérennisés et consolidés.

S'agissant du financement de notre système de protection sociale, il nous faut en effet trouver rapidement des perspectives, tant pour assurer l'avenir de la protection sociale que pour améliorer la compétitivité de nos entreprises.

Plusieurs solutions sont sur la table, qu'il nous faut prendre en considération. La conférence a fait apparaître des différences d'appréciation, mais a permis de dégager un accord, sinon sur les solutions – ce n'était pas son rôle, du moins sur le calendrier de travail.

Pour **élargir et diversifier les sources de financement de notre système de protection sociale**, le gouvernement saisira le Haut Conseil du financement de la protection sociale dès le mois de septembre 2012.

Ce dernier réalisera un diagnostic sur les modalités actuelles de financement de notre protection sociale, précisera le partage entre les besoins de protection sociale relevant d'une approche contributive et ceux qui relèvent d'une approche non-contributive. Il dessinera les évolutions possibles du système actuel, notamment en termes de diversification des recettes.

Sur la base de ce rapport, qui sera remis au premier trimestre 2013, le gouvernement engagera une concertation avec les partenaires sociaux, **avec pour objectif une réforme législative en 2013.**

C'est un calendrier très exigeant. Je le comprends ainsi et me félicite de ce volontarisme sur un sujet aussi essentiel.

S'agissant des retraites, le Conseil d'orientation des retraites adressera, à la fin de l'année 2012, un état des lieux de notre système et de ses perspectives financières. Un point précis sera en particulier élaboré sur la question de l'équité du système, sur les déterminants du niveau des pensions et sur la transition emploi/retraite.

A partir des travaux du Conseil d'orientation des retraites, **une commission ad hoc formulera au début de l'année 2013 différentes pistes de réforme.** L'une d'entre elles concernera l'évolution de notre système de retraites à long terme, en répondant notamment aux questions suivantes : quelles solidarités mettre en œuvre, comment simplifier le système, comment améliorer la situation des poly-pensionnés, comment prendre enfin en compte la pénibilité ?

Sur la base des conclusions de cette commission, une phase de **concertation** sur les évolutions souhaitables de notre système de retraite sera engagée, **à partir du printemps 2013.**

J'ai enfin souhaité consacrer un temps spécifique de la conférence aux services publics, qui emploient près de 20% de la population active de notre pays.

J'ai décidé de mettre un terme à la révision générale des politiques publiques, la RGPP, qui a profondément déstabilisé nos services publics et leurs agents. Le service public, c'est un élément essentiel du redressement du pays.

Nous avons désormais le devoir de repenser l'action publique. Je veux en effet poursuivre la réforme de nos services publics, non pas pour les affaiblir, mais pour les conforter, pour réaffirmer leur place et leurs missions au service de l'intérêt général et de la cohésion nationale.

Un nouvel espace de concertation sera instauré et décliné sur l'ensemble du territoire, associant représentants des personnels, des employeurs et des usagers. Y seront débattus le bilan de la RGPP – sur la base de l'analyse que j'ai demandée à l'Inspection générale des affaires sociales, à l'Inspection générale de l'administration et à l'Inspection générale des finances, mais aussi les orientations pour rendre l'action publique plus efficace et plus lisible, les travaux sur les missions et les perspectives d'une nouvelle étape de décentralisation.

Le développement effectif du dialogue social doit être une priorité pour tous les employeurs publics. Ils seront invités à garantir, au-delà des textes ; l'effectivité du dialogue et l'élargissement du champ de la négociation.

Une concertation sur les moyens mis à disposition des syndicats sera engagée en septembre 2012. Une négociation sur la prise en compte de l'exercice des fonctions syndicales dans les parcours professionnels s'ouvrira en outre dès le premier semestre 2013.

Les employeurs publics doivent être exemplaires dans la gestion de leurs ressources humaines. Une concertation sera ouverte, dès l'automne 2012, pour mieux répondre aux enjeux de la diversité, du handicap, de l'emploi des seniors et de l'accès des jeunes peu qualifiés à la fonction publique.

Une négociation sera ouverte dès le 4^e trimestre 2012 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui pourrait permettre de conclure le premier accord en la matière dans la fonction publique.

Nous devons également améliorer au quotidien les conditions de travail des agents publics. Un bilan des accords conclus sera réalisé pour identifier les moyens de franchir une nouvelle étape. Il faut prendre en compte les questions de **pénibilité et de santé au travail.**

Un accord-cadre sur la prévention des risques psycho-sociaux sera proposé à la négociation dès la rentrée 2012. Et par ailleurs, je souhaite que **l'action sociale** soit prise en compte avec toute son importance.

S'agissant des agents non titulaires, nous mettrons en œuvre la loi du 12 mars 2012 sur la résorption de la précarité.

Je propose enfin une concertation, à l'automne, pour établir un diagnostic des politiques menées au cours des dernières années en matière d'évolution de carrière, de rémunération et de mobilité. Elle nous permettra de diversifier et d'enrichir les parcours professionnels des agents.

Elle devra poser les bases d'une méthode de travail, autorisant, dans un contexte financier durablement contraint, une politique de rémunération garantissant les perspectives de carrière des agents, une plus grande équité et une priorité aux agents de catégorie C.

Sur l'emploi public, comme sur tous les autres sujets, je ferai en sorte que la spécificité des **outre-mer** soit prise en compte dans les suites de nos travaux.

Mesdames, messieurs,

Hier, le Président de la République nous a invités à faire preuve d'intelligence collective. Je crois pouvoir dire que nous nous y sommes efforcés.

Dans mon intervention, j'ai tenté de vous indiquer de la façon la plus complète possible ce que le gouvernement retient des travaux de cette grande conférence sociale. Je suis impressionné par la richesse des chantiers que nous avons ouverts.

Parce que la conférence sociale n'était pas un sommet spectacle, mais un exercice de dialogue social approfondi, il nous est possible de dresser, à l'issue de ces travaux, ce que j'ai appelé une « **feuille de route sociale** ».

Cette feuille de route – qui reprendra les éléments que je viens de vous exposer et que nous diffuserons dès ce soir - trace les perspectives et les objectifs que nous nous donnons pour avancer de façon volontariste, au service de notre économie, des salariés, des demandeurs d'emploi, des entreprises, des territoires.

Cette feuille de route n'est pas formellement un contrat. Elle s'efforce loyalement de décrire ce qui nous a semblé être un agenda partagé des réformes sociales.

Elle ne sera pas immuable. Elle a vocation à vivre et à s'enrichir – même si elle est déjà très ambitieuse.

Je veux que l'esprit qui a guidé nos travaux se perpétue au sein d'une instance permanente. C'est pourquoi je vous propose, outre le grand rendez-vous annuel auquel le Président de la République vous a conviés, de créer - dans l'esprit de l'ancien commissariat général au plan - un lieu de dialogue et d'expertise, ouvert à l'ensemble des acteurs sociaux, **un conseil ou un commissariat du dialogue social et de la prospective.**

Encore une fois, je vous remercie de votre engagement, de l'énergie que vous avez consacrée à ces travaux et je vous invite à mesurer le chemin que nous avons accompli en si peu de temps.

Nous ne partageons pas les mêmes avis sur l'ensemble des diagnostics et des solutions à mettre en œuvre. Le dialogue social est fait de cette diversité et c'est bien normal.

J'émetts seulement un vœu. Je souhaite que le respect, l'écoute et le sérieux qui ont présidé à nos travaux perdurent. Nous sommes attendus. **Les Français ne veulent ni des slogans, ni des petites phrases, ils nous demandent aujourd'hui des actes.**

Montrons-leur dans les mois à venir que nous savons avancer, ensemble, à leur service et au service d'un objectif qui dépasse chacun de nous et nous rassemble : **la cohésion sociale de la Nation et le redressement du pays.**

Je vous remercie.